

Béthunois

Association Droit au vélo Les pistes cyclables ont disparu avenue de la Morinie

jeudi 11.02.2010, 14:00



Une vingtaine de manifestants a "roulé" samedi avenue de la Morinie.

«A venue de la Morinie, ce sont près de 2,5 millions d'euros qui sont investis », explique Daniel Dourlens, le responsable de la section béthunoise Adav, (association du droit au vélo).

C'est lors d'une manifestation au pont d'Essars, en octobre, que Daniel Dourlens a été interpellé concernant les travaux de l'avenue de la Morinie.

La chaussée est entièrement refaite, grâce à une subvention, pour un tiers du coût total, du conseil général. « On refait toute la route, mais on supprime les pistes cyclables qui existaient avant ! » Raison évoquée auprès de Daniel Dourlens par le maire Daniel Delomez, les voitures se garaient sur les pistes cyclables, elles ont donc été supprimées. « J'ai demandé à le rencontrer mais je n'ai pas eu de réponse », regrette Daniel Dourlens. D'où la manifestation de samedi dernier, qui a réuni une vingtaine de manifestants d'Annezin et de ses environs.

Les travaux vont offrir aux automobilistes quarante places de stationnement en plus. De façade à façade, la largeur est de 18 mètres, dont 7 mètres pour la chaussée : « Cela laisse 11 mètres pour les voitures, les piétons et les vélos. » De quoi installer des bandes cyclables. « il y a de la demande. on ne peut pas dire : il n'y en a pas à Vendin et Béthune, donc je n'en fais pas, sinon on n'avance jamais ! Et il y a entre 60 à 80 élèves du collège Liberté qui sont à vélo... On veut améliorer la sécurité avec ces travaux, mais il faut que cela soit pour tout le monde. » Samedi, les manifestants ont été encouragés par les cyclistes qui passaient « et par une dame âgée de 78 ans qui se déplace souvent à vélo mais qui maintenant a peur ». Daniel Dourlens est devenu une sorte d'associé de la ville de Béthune sur la question du vélo, qu'il connaît bien. « Il faut prendre le projet de circulation dès le départ. Notre association a des experts à Lille qui peuvent intervenir sur les plans, dès le début. Penser aux pistes cyclables après, c'est le faire moins bien et pour plus cher. C'est comme dans n'importe quelle entreprise, il faut penser à tout avant de commencer ! C'est vraiment dommage... » Dommage, oui, car le vélo « c'est bon pour la santé, le portefeuille et le développement durable ».

Daniel Delomez, dans un communiqué, indique que M. Dourlens pouvait le rencontrer lors de ses permanences « et ne l'a pas fait ». D'autre part, le projet « a été élaboré par la commune en accord avec le conseil général et a été étudié et présenté devant la population et les commerçants, sans grandes objections ». Et s'il n'y a pas de piste cyclable, c'est qu'il « fallait avant tout prévoir des parkings en épi pour augmenter le nombre de places, il fallait agrandir un passage sécurisé pour les piétons et les handicapés » et il ajoute : « Il n'y a pas de continuité vers Béthune et Vendin, où les pistes n'existent pas ». Selon le maire, ajouter une piste cyclable « aurait interdit le stationnement en épi et les voitures se seraient garées comme avant sur les passages cyclistes, ce qui aurait amené plus de danger ! »